

COMMUNE DE SAINT ELOY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 MAI 2018

I - Financement du projet d'aménagement du bourg : autorisation de signature pour contracter un emprunt :

Pour financer le projet d'aménagement du bourg, le Maire présente au conseil municipal les propositions d'emprunts à court terme faites par les banques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère, aux conditions prescrites au contrat, en vue de l'attribution d'un prêt de 350 000 €, au taux variable Euribor 3 mois moyenné + 0,85%, pour une durée de 2 ans, remboursable à la dernière échéance.

- Autorise le Maire à signer le contrat de prêt dont la proposition est jointe en annexe.

II-Autorisation à participer à la démarche de consultation du CDG29 pour un contrat groupe prévoyance :

Depuis six ans le CDG 29 met en œuvre avec HUMANIS/COLLECTEAM une convention de participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) portant sur le risque prévoyance. Ce dispositif permet aux agents de couvrir la perte de rémunération en cas d'absence pour inaptitude physique.

Cette convention arrive à son terme le 31 décembre 2018. Par conséquent, afin de maintenir la PSC des agents, une nouvelle convention doit être conclue en vue d'une prise d'effet au 1^{er} janvier 2019. Dans cette optique le CDG lance une nouvelle procédure de mise en concurrence et invite la collectivité à lui donner mandat pour participer à cette démarche de consultation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, donne mandat au CDG 29 pour participer à cette démarche de consultation.

III-Rapport annuel du service de l'eau (année 2017) :

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le service public de l'eau concernant l'année 2017.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ce rapport, dont le texte figure en annexe, en prend acte sans avoir de remarque à formuler.

IV-Autorisation de signature d'une convention d'occupation et de traversée de voie avec la SNCF

Une convention d'occupation et de « traversées » entre la SNCF et la commune a été signée en 1965.

Des travaux sur le réseau d'eau, ont été réalisés en 2017 concomitamment avec la modernisation de la ligne BREST-QUIMPER en concertation avec les services de la SNCF. La nouvelle conduite remplace celle qui existait auparavant au même endroit. Une gaine de fibre optique y a été associée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer cette convention,